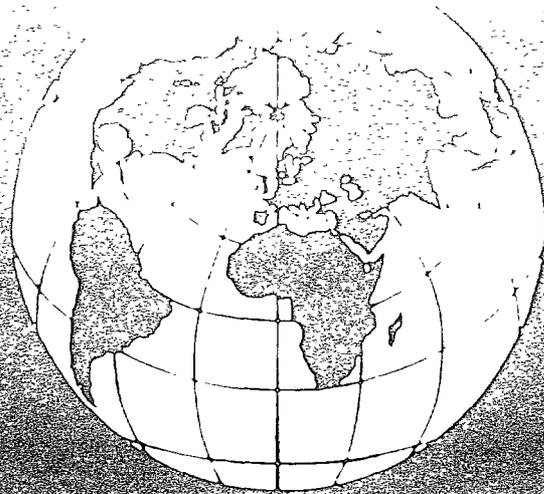




INTOSAI

INTERNATIONAL
de la vérification
des comptes publics



039355/151115

Revue internationale de la vérification des comptes publics

octobre 1993—Vol. 20, n° 4

© 1993 International Journal of Government Auditing Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise au perfectionnement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7806, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, U.S.A. (téléphone: (202) 512-4707, télécopieur: (202) 512-4021).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée aux directeurs de toutes les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du monde qui participent aux activités de l'INTOSAI. Les autres intéressés doivent s'abonner au coût de 5 \$ US par année. Pour toutes les versions, il faut acheminer correspondance et chèques au bureau administratif de la *Revue* - P.O. Box 50009, Washington, D.C. 20004, U.S.A.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan) aux É.-U.

Table des matières

- 1 **Éditorial**
- 2 **En bref**
- 6 **X^e Congrès de l'OLACEFS**
- 9 **Quinzième Conférence du Commonwealth**
- 13 **Élargissement du rôle de l'ISC**
- 15 **Plan de vérification dans un cadre informatique**
- 17 **Profil : Panama**
- 19 **Publications à signaler**
- 20 **Dans le cadre de l'INTOSAI**

Conseil de rédaction

Franz Fiedler, président de la Cour des comptes de l'Autriche
L. Denis Desautels, vérificateur général du Canada
Dali Jazi, premier président, Cour des comptes de la Tunisie
Charles A. Bowsher, contrôleur général des États-Unis
Jose Ramon Medina, contrôleur général du Venezuela

Président, IJGA, Inc.

Peter V. Aliferis (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Adjointe du rédacteur en chef

Linda L. Weeks (É.-U.)

Rédacteurs

Hubert Weber (INTOSAI-Autriche)
Mark Hill (Canada)
Axel Nawrath (République fédérale d'Allemagne)
Hisashi Okada (ASOSAI-Japon)
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)
Sharma Ottley (CAROSAI-Trinité-et-Tobago)
Abderrazak Smaoui (Tunisie)
Diane Reinke (É.-U.)
Susana Gimón de Nevett (Venezuela)

Production / Administration

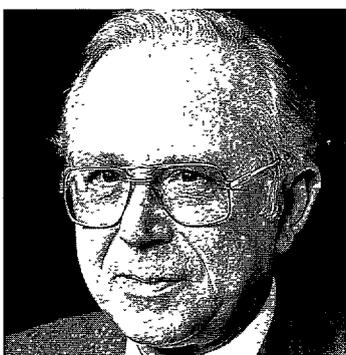
Sebrina Chase (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Charles A. Bowsher, contrôleur général des États-Unis, président
Fakhry Abbas, président, Organisation centrale de contrôle des finances publiques, Égypte, premier vice-président
Carlos Atila Alvares da Silva, Ministro-Présidente, Cour des comptes, Brésil, deuxième vice-président
John C. Taylor, contrôleur général de l'Australie
Franz Fiedler, président de la Cour des comptes de l'Autriche, secrétaire général
E. David Griffith, contrôleur général, Barbade
Paul Ella Menye, coordinateur général, Cameroun
L. Denis Desautels, vérificateur général, Canada
Tapio Leskinen, contrôleur général, Finlande
Heinz Günter Zavelberg, président de la Cour des comptes de la République fédérale d'Allemagne
J.B. Sumarlin, président de la Commission supérieure de contrôle de l'Indonésie
David G. Njoroge, contrôleur et vérificateur général du Kenya
Javier Castillo Ayala, contrôleur général de Hacienda, Mexique
Pascasio S. Banaria, président de la commission de contrôle des Philippines
Began Ioan, président de la Cour des comptes de la Roumanie
Omar A. Fakieh, ministre d'État, président du Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite
Pohiva Tui'i'onetoa, contrôleur général, Tonga

Vive l'INTOSAI

par Heinz Günter Zavelberg, président de la Cour des comptes de la République fédérale d'Allemagne (1985–1993)



Heinz Günter Zavelberg

En octobre 1993, j'aurai atteint l'âge légal de la retraite et mon mandat prendra fin. Je cesserai, par le fait même, de siéger au comité directeur de l'INTOSAI que j'ai eu l'honneur de présider entre la fin de l'INCOSAI de Berlin en juin 1989 et le début de l'INCOSAI de Washington en octobre 1992. J'éprouve de la gratitude et du plaisir à repenser aux expériences que m'ont fait vivre mes discussions ainsi que mes relations personnelles et amicales avec les dirigeants des institutions de contrôle du monde entier.

Depuis le congrès de Berlin, le monde a été le théâtre de changements radicaux. Les années qui se sont écoulées depuis ont été marquées par de profondes restructurations politiques en Europe centrale, en Europe de l'Est et partout dans le monde. À la suite de ces événements, de nouvelles institutions de contrôle ont été créées en grand nombre. Le comité directeur de l'INTOSAI a participé activement à l'établissement de ces nouvelles institutions et à leur intégration dans le giron de l'Organisation.

L'incidence des efforts coopératifs de l'INTOSAI s'est fait sentir au niveau régional et elle s'est concrétisée dans la mise sur pied de l'EUROSAI, le septième et dernier groupe de travail régional de l'INTOSAI. Créée lors de l'INCOSAI de Berlin, l'EUROSAI a été inaugurée officiellement l'année suivante à Madrid. La composition diverse et croissante de l'EUROSAI témoigne de la force de la devise de l'INTOSAI : L'expérience mutuelle profite à tous.

Au cours des dernières années, j'ai pris pleinement conscience de la grande diversité des régimes de contrôle des finances publiques qui existent dans le monde. Il n'y a pratiquement pas deux pays membres de l'INTOSAI qui sont dotés des mêmes règles, pratiques ou méthodes de contrôle. Malgré cette diversité, ou peut-être grâce à elle, l'INTOSAI continue à jouer un rôle de plus en plus important. L'une de ses fonctions essentielles est d'analyser et de comparer les régimes et les méthodes des membres et de déceler les points communs entre les règles et les objectifs de contrôle.

C'est dans ce contexte que la Déclaration de Lima de 1977 demeure un document très pertinent dont il vaut la peine de se souvenir. Elle établit des définitions et des lignes directrices uniformes pour le contrôle externe, décrit les divers objectifs du contrôle gouvernemental et explique les différences entre l'audit externe et l'audit interne. Il s'agit du premier document international à placer le contrôle de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacé sur le même pied que le traditionnel contrôle de la régularité et de la conformité.

L'indépendance des ISC compte parmi les autres principes enchâssés dans la Déclaration de Lima et désigne l'indépendance par rapport aux entités vérifiées et l'indépendance par rapport à toute autre interférence extérieure. Ce n'est pas pour rien que la Déclaration de Lima est aussi appelée la Grande Charte du contrôle des finances publiques.

Comme l'un des objectifs de l'INTOSAI est de trouver des méthodes et des techniques communes de contrôle des finances publiques, des notes d'orientation et des normes de contrôle communes ont été mises en place par les groupes de travail et par le comité directeur, et discutées aux congrès de l'INTOSAI. Au congrès de Berlin en 1989, des normes de contrôle externe ont été approuvées pour être finalement adoptées au congrès de Washington en 1992.

En plus d'appuyer les travaux des comités de normalisation, l'INTOSAI encourage ses membres à échanger constamment leurs expériences sur des sujets intéressant la communauté internationale du contrôle. Elle accorde une attention spéciale aux défis qui se posent aux administrations publiques et aux institutions de contrôle du monde entier, comme l'incidence des changements politiques et les progrès de la science et de la technologie, notamment la technologie informatique. Le travail de l'INTOSAI sert bien les ISC parce qu'il les aide à évaluer leur propre position, ce qui profite à tous les pays participants.

Ces efforts prennent de l'importance vu que l'interdépendance entre les pays s'accroît et que l'on accorde de plus en plus d'attention à la responsabilité des institutions internationales. Ces institutions doivent être assujetties à un contrôle externe minutieux et efficace, et les réalisations de l'INTOSAI peuvent aider à en jeter les fondements.

Cela dit, la plus grande préoccupation de l'INTOSAI et de ses groupes régionaux est et restera l'échange continu de vues dans un intérêt commun et l'avancement du contrôle des finances publiques chez tous les membres de l'INTOSAI. Je souhaite à l'INTOSAI de relever ces défis excitants. Et vive l'INTOSAI!

Sur ce, je dis au revoir à tous les membres de notre organisation internationale, aux nombreux employés compétents des ISC et à mes collègues et amis du monde entier.

Allemagne

Président de l'ISC honoré

M. Heinz Günter Zavelberg, président de la Cour des comptes de la République fédérale d'Allemagne, a reçu le titre de professeur honoraire de l'Institut de contrôle de Nankin en reconnaissance du rôle actif qu'il a joué dans l'amélioration des relations entre l'Allemagne et la Chine. M. Zavelberg a été honoré le 16 juillet 1993, à Pékin, lors d'une cérémonie officielle au cours de laquelle on a souligné ce qu'il avait fait pour promouvoir la coopération en matière de contrôle entre les deux pays. L'un des points marquants de cette coopération fut le séminaire sur les méthodes de contrôle modernes qui s'est tenu à Berlin en 1988 pour les membres de l'Administration du contrôle de la République populaire de Chine. Grâce aux efforts continus de M. Zavelberg, les échanges et les programmes se sont faits nombreux depuis 1988, et d'autres sont prévus pour la prochaine étape du projet (1994-1996).

M. Zavelberg a été honoré une autre fois, le 11 octobre 1993, par le président de la République de Hongrie, Arpad Gonez. Ce dernier lui a remis la croix intermédiaire de l'Ordre du Mérite. Par cette décoration de haut niveau, il rendait hommage au rôle de premier plan que M. Zavelberg a joué dans le développement de l'ISC de la Hongrie.

Pour obtenir un complément d'information, prière d'écrire à la Cour des comptes de la République fédérale d'Allemagne, 51, Postfach 100433, 6000 Francfort-sur-le-Main 1, République fédérale d'Allemagne.

Autriche

Séminaire austro-croate

Dans le cadre de la coopération entre les ISC d'Autriche et de Croatie, un séminaire a eu lieu à Opatija, en Croatie, du 24 au 29 mai 1993. L'objectif général du séminaire était de permettre aux membres de la nouvelle ISC de Croatie, qui ont d'excellents antécédents professionnels et de l'expérience en contrôle commercial, de se familiariser avec les différentes méthodes de vérification de performance dans le secteur public et avec les

questions que soulèvent ce type de vérification.

Le séminaire s'est ouvert par une brève cérémonie d'inauguration au cours de laquelle M. Franz Fiedler a, en qualité de secrétaire général de l'INTOSAI, présenté au dirigeant de l'ISC de la Croatie, M. Bogomil Cota, les documents d'admission de son institution au sein de l'INTOSAI. Le comité directeur avait officiellement accepté la demande d'adhésion de la Croatie lorsqu'il s'était réuni à Vienne en mai 1993.

Le séminaire a porté sur une foule de sujets intéressants et permis aux participants de l'Autriche de présenter des exposés sur le contrôle de l'administration postale, des routes de compétence fédérale, des écoles, des principales manifestations culturelles et des entreprises publiques. Chaque exposé traitait des méthodes utilisées pour la planification et la présentation de l'information et d'autres aspects du contrôle. Une attention spéciale a été accordée à la présentation des responsabilités d'un bureau de contrôle législatif, et le dynamisme de tous les participants s'est révélé particulièrement utile pendant cette partie du séminaire.

Le séminaire s'est terminé par une table ronde animée qui a permis aux participants d'échanger des idées et des expériences sur les divers aspects du contrôle gouvernemental, y compris les défis qui se posent actuellement aux ISC. Les participants de la Croatie ont souligné que les questions écologiques et environnementales occupaient une place importante parmi ces défis.

Pour obtenir un complément d'information sur le séminaire, prière d'écrire à la Cour des comptes de l'Autriche, Dampfschiffstrasse 2, A-1033, Vienne, Autriche.

Belgique

Le rapport annuel commémore le 150^e anniversaire

En présentant son 150^e rapport annuel au Parlement le 29 juin 1993, la Cour des comptes de Belgique marquait un siècle et demi de rapports sur les dépenses de l'État fédéral. L'introduction de ce rapport

historique contient une rétrospective des 50 derniers rapports et met en lumière les tâches de la Cour qui ne cessent de s'accroître en raison des hausses substantielles des dépenses de l'État.

Le rapport traite d'une foule d'activités. La section sur la comptabilité générale de l'État comprend un résumé des plus importantes observations que la Cour a formulées à l'intention des assemblées fédérales après avoir examiné les projets de budget. Une autre section traite des tâches qui découlent des compétences de la Cour et porte surtout sur un projet de loi qui implique un changement radical des procédures suivies par la Cour pour poursuivre les agents comptables dont les comptes sont déficitaires. Le changement prévoit la tenue d'un débat public où les deux parties présenteraient leurs arguments.

Le 150^e rapport contient aussi plusieurs descriptions des questions controversées les plus importantes que les contrôles des dépenses de l'État ont soulevé au gouvernement fédéral. Ces questions sont classées par grands secteurs d'activités, comme les services sociaux, la défense, la justice, l'agriculture, l'économie et les infrastructures. Une autre section du rapport contient les observations que la Cour a formulées à la suite de ses examens de la gestion du personnel et des dépenses de personnel de l'État. De plus, le rapport comprend un chapitre distinct sur les principaux aspects du contrôle des dépenses engagées par les provinces. Enfin, une section spéciale du rapport porte sur les réserves pour la sécurité sociale, et la Cour conclut qu'il y aura insuffisance de fonds dans un proche avenir.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le rapport et les activités de la Cour, voir la page 13 du présent numéro de la *Revue* et écrire à la Cour des comptes, 2, rue de la Régence, 1000 Bruxelles, Belgique.

Indonésie

Nouveaux dirigeants de l'ISC

Le 11 août 1993, le président de la République d'Indonésie a nommé MM. J.B. Sumarlin et Kunarto aux postes de président et de vice-président du Conseil supérieur de contrôle pour la période allant de 1993 à 1998. Auparavant, M. Sumarlin était ministre des Finances et M. Kunarto, chef de la police d'Indonésie. Leurs prédécesseurs, MM. M. Jusuf et M. Marathon, se sont retirés après avoir mené des carrières distinguées au cours desquelles ils ont joué beaucoup de rôles de direction au sein de l'INTOSAI et de l'ASOSAI.

Par la même occasion, le président a aussi nommé cinq autres personnes au Conseil : MM. Gandhi, I. Gusti Putu Santosa, Kandiawan Affandi, Rivai Siata et Syabudin Masulili.

Pour obtenir un complément d'information, prière d'écrire au Conseil supérieur de contrôle de l'Indonésie, Badan Pemeriksa Keuangan, Jalan Gatot Subroto N° 3, C.P. 401/JKT, Jakarta, Indonésie.

Israël

Contrôleur d'État réélu

Le 27 mai 1993, le parlement israélien (la Knesset) a réélu, pour un deuxième mandat de cinq ans, la juge Miriam Ben-Porat au poste de contrôleur d'État et de commissaire des plaintes du public. La réélection s'est faite selon les règles fondamentales prévues pour le poste de contrôleur d'État, c'est-à-dire par scrutin secret lors d'une séance de la Knesset convoquée expressément à cette fin. M^{me} Ben-Porat a été assermentée devant la Knesset le 30 juin 1993.

Mexique

Coopération mexico-britannique

Les ISC du Mexique et de la Grande-Bretagne se sont rencontrés à Mexico City pendant la semaine du 12 juillet 1993 pour discuter de sujets d'intérêt commun et pour échanger des vues sur des questions opérationnelles précises. Sir John Bourn, contrôleur et auditeur général de la Grande-Bretagne, et M. Javier Castillo, contrôleur général du Mexique, avaient accepté de se rencontrer en mai 1992, lors d'une réunion du Comité de la dette publique de l'INTOSAI qui avait eu lieu à Londres sous la présidence de M. Castillo.

À la réunion de Mexico City, les deux bureaux de contrôle ont présenté des exposés, suivis de discussions sur le contrôle de la privatisation, les évaluations sectorielles, l'analyse de la politique économique et les rapports entre les ISC et le gouvernement. Les contrôleurs en chef de trois États mexicains ont aussi participé aux séances et ils y ont décrit leurs rôles dans le contrôle des comptes de l'État et des administrations municipales.

En plus des séances officielles, les participants ont visité l'État de Zacatecas où ils ont rencontré la législature locale, le gouverneur et d'autres fonctionnaires.

Tous se sont entendus pour dire que les rencontres avaient permis des échanges de vues et d'expériences utiles et resserré les liens professionnels entre les deux ISC.

Pakistan

Formation pour les ISC

La Direction générale de la vérification de performance du Bureau du comptable général et des revenus du Pakistan offrira aux gestionnaires du contrôle des ISC des pays en développement un programme de formation intensive en vérification de performance d'une durée de six semaines. Le programme sera donné à Lahore, au Pakistan, du 4 janvier au 14 février 1994. La date limite d'inscription est fixée au 30 novembre 1993. Le programme ne coûte rien, mais les participants doivent assumer les frais de déplacement, de logement et de repas.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de communiquer avec M. Ziaul Haq Khan, Directeur général de la vérification de performance, PT&T Audit Building, Mauj-e Darya Road, Lahore,

Pakistan (téléphone : 92-42-215567; télécopieur : 92-42-7244941).

Coopération Pakistan-Pays Bas

Les relations professionnelles entre les ISC du Pakistan et des Pays-Bas ont été resserrées en avril 1993 lorsque le président de la Cour des comptes des Pays-Bas, M. Henk E. Koning, et le secrétaire général de la Cour, M. Wim van der Zanden, se sont rendus au Pakistan. Parmi les nombreux sujets d'intérêt commun qui ont été abordés se trouvaient la vérification de performance, l'évaluation de programme ainsi que la gestion et la formation des ressources humaines. En plus de séances intensives avec la direction de l'ISC, des rencontres ont aussi eu lieu avec le ministre des Finances et d'autres hauts fonctionnaires de l'administration nationale et des administrations locales.

Un projet de protocole d'entente a été préparé afin que les deux institutions en viennent à une collaboration encore plus étroite. Le protocole favoriserait des relations semblables à celles qui ont été établies entre l'ISC du Pakistan et les ISC de la Chine et de la Turquie. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière d'écrire à M. Shakel Ahmad, Directeur général de la gestion des ressources humaines, Bureau du comptable général et des revenus, Gulberg III, Lahore-11, Pakistan.

Pays-Bas

Publication du rapport annuel de 1992

Comme elle l'a fait antérieurement, la Cour des comptes des Pays-Bas consacre, dans son rapport annuel, une attention considérable à une vérification de

12 - 13 JULIO-1993



Les dirigeants des ISC du Mexique et de la Grande-Bretagne se réunissent pour échanger des vues.

performance de portée générale. En 1992, la Cour a fait porter cette vérification sur les services gouvernementaux auxquels s'appliquent des frais d'utilisation. La Cour a examiné 155 services différents, comme les services de délivrance des passeports et d'octroi des permis, et posé comme prémisses que les frais d'utilisation devraient être fonction des coûts des services. La vérification a permis à la Cour de constater que les ministères avaient une compréhension ou une connaissance des coûts réels des services dans seulement quatre cas sur dix. De plus, si la plupart des services étaient facturés à des tarifs inférieurs aux coûts des services, les passeports l'étaient à des tarifs cinq fois supérieurs aux coûts réels.

Le Comité des comptes publics du Parlement s'est dit d'accord avec l'évaluation de la Cour, notant que les services facturés à des tarifs inférieurs aux coûts sont, en fait, des services subventionnés. Le ministre des Finances a promis de s'attaquer aux situations qui occasionnent des pertes financières au gouvernement.

Le rapport de 1992 contient aussi les résultats de 14 contrôles de suivi qui devaient permettre à la Cour de voir si le gouvernement avait apporté les améliorations recommandées dans ses rapports antérieurs. Elle n'a relevé que trois cas où aucune amélioration n'avait été apportée. Enfin, la Cour traite de sa propre organisation, notant avec inquiétude que son budget d'immobilisations a diminué de 30 p. 100 tandis que son personnel a augmenté de dix pour cent en 1992.

L'ISC accueille le comité fondateur de la Société d'évaluation européenne

La Cour des comptes des Pays-Bas joue un rôle de premier plan dans la nouvelle Société d'évaluation européenne (SEE). La Cour accueille le comité fondateur de la SEE pour une période initiale de deux ans, et l'ancien président de l'ISC, Frans G. Kordes, en assume la présidence. La SEE a pour objet de regrouper les praticiens, les chercheurs et les gestionnaires oeuvrant dans les domaines de l'évaluation et du contrôle, et la publication, en juillet 1993, d'un bulletin constitue un premier pas dans cette direction.

Les principaux objectifs de l'organisation sont de promouvoir la théorie et la pratique de l'évaluation et du contrôle des programmes publics et privés et de servir de tribune pour l'échange d'informations et d'expériences en Europe. Pour ce faire, elle organisera des conférences annuelles, publiera des bulletins et des revues et

organisera des activités de perfectionnement et d'autres activités professionnelles.

Pour obtenir un complément d'information, prière d'écrire à la Société d'évaluation européenne, à l'attention de Algemene Rekenkamer, C.P. 20015, 2500 EA, La Haye, Pays-Bas (télécopieur : 31-70-3424100).

Pologne

Dépôt du rapport annuel de 1992 au Parlement

La Commission supérieure de contrôle de la Pologne a déposé son rapport annuel à la Chambre basse du Parlement en juillet 1993. Dans l'introduction du rapport il est question d'organisation générale et de gestion, d'activités de contrôle, de mise en oeuvre des constatations du contrôleur et de coopération avec le ministère public.

Le corps du rapport contient les résultats de 94 contrôles de portée nationale, une attention spéciale étant accordée aux nombreuses questions liées au passage d'une économie centralisée à une économie de marchés. Au nombre des questions et des secteurs contrôlés figurent les suivants : les finances de l'État et les banques, les douanes et l'accise, l'impôt et les taxes, les entreprises et les coopératives agricoles d'État ainsi que divers services sociaux. Le rapport présente aussi les résultats des contrôles exécutés au niveau des administrations locales. Un chapitre sommaire fait ressortir les constatations les plus importantes. Une analyse de la mise en oeuvre du budget de

l'État de 1992 est présentée dans un document distinct.

Séminaire sur la privatisation

Du 7 au 9 décembre 1993, l'ISC de Pologne présentera un séminaire sur les méthodes et les résultats du contrôle de la privatisation en Pologne, en Allemagne et dans d'autres pays de l'Europe centrale et orientale. Au nombre des participants, on retrouvera des spécialistes de la Pologne, de l'Allemagne, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Russie, de la Biélorussie, de la Slovaquie, de la République tchèque et de la Hongrie. Le séminaire portera sur une foule de questions liées au processus complexe de la privatisation.

Pour obtenir un complément d'information, écrire à la Commission supérieure de contrôle (Najwyższa Izba Kontroli), Skrytka Pocztoowa P-14, 00-950 Varsovie, Pologne (téléphone : 48-22-257479; télécopieur : 48-22-251523).

SADCCOSAI

Tenue du III^e congrès

Sept contrôleurs généraux de l'Organisation des Institutions supérieures de contrôle de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCCOSAI) se sont joints à 13 autres délégués et observateurs à Mbabane, au Swaziland, du 8 au 13 février 1993, pour le III^e congrès de la SADCCOSAI. Le congrès a été accueilli par l'ISC du Swaziland et



Les participants au congrès de la SADCCOSAI : Première rangée, de gauche à droite : M. A.M. Fakudze, Swaziland; M. S.D. Nundwe, Zambie; M. E.P.S. Letsididi, Botswana; M. M. Aboud, Tanzanie et M. Mmbaga, Tanzanie. Deuxième rangée, de gauche à droite : M. W.P. Barth, Namibie; M. R.B. Sebopeng, Botswana; M. J.D. Kruger, Namibie; M^{me} Botho J. Entaile, Botswana; M^{me} Monica Basetsana, Lesotho; M^{me} E. Munyukik, Zambie et M. Simumba, Zambie. Dernière rangée, de gauche à droite : M. A.E. Harid, Zimbabwe; M. Goran Steen, Suède; M. B. Johnson, Lesotho; M. C.C. Jessen, Mozambique et M. S.P. Molapo, Lesotho.

financé conjointement par l'Organisation suédoise pour le développement international et le Bureau de contrôle de la Suède. Les participants y ont discuté de trois sujets : les compétences de surveillance et de gestion du contrôle, le contrôle des magasins d'État et de leur gestion et le contrôle des marchés gouvernementaux.

Les principales communications, préparées par les ISC du Swaziland, du Lesotho et de la Zambie, ont facilité les discussions de groupe

sur chaque thème. À la fin du congrès, les délégués s'étaient entendus sur un certain nombre de recommandations importantes visant l'amélioration du rôle des ISC. Pour ce qui est de l'indépendance, par exemple, ils recommandent que les ISC aient le pouvoir de nommer leur propre personnel, d'élaborer leurs propres politiques en matière de personnel et de faire approuver leur budget directement par le parlement. Ils ont aussi recommandé que des contrôleurs externes soient nommés pour contrôler les comptes

des ISC. Pour ce qui est du contrôle des marchés, les ISC devraient avoir accès aux comptes et aux marchés des entrepreneurs et faire en sorte que les coûts d'un marché ne soient pas dépassés sans autorisation préalable du parlement.

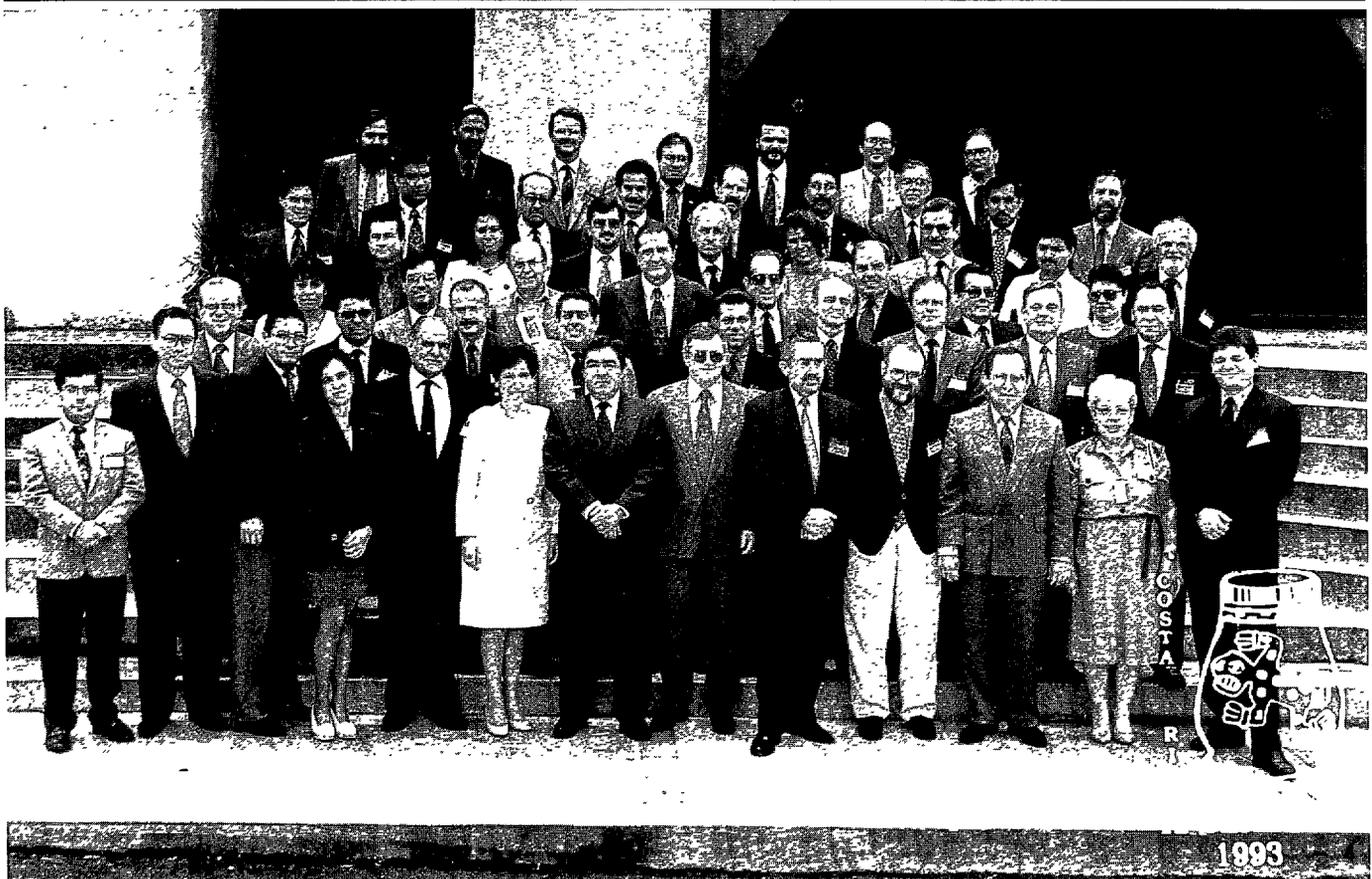
Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le congrès, prière d'écrire à M. E.P.S. Letsididi, Contrôleur général du Botswana, Private Mail Bag 0010, Gaborone, Botswana. ■

Tenue du X^e congrès de l'OLACEFS au Costa Rica

Modernisation et changement sont au menu du dernier congrès

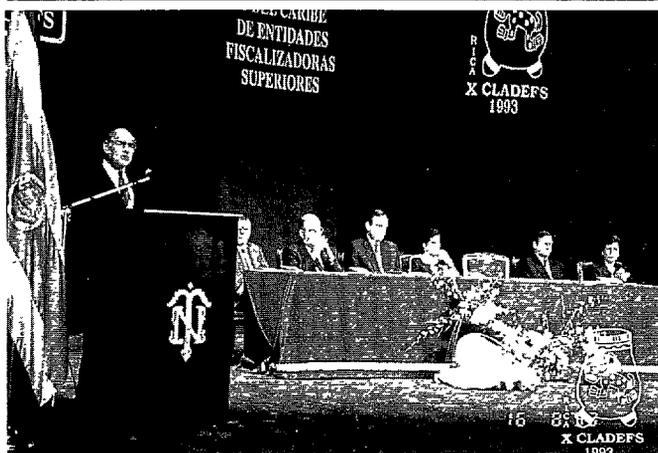
Le X^e congrès de l'Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Amérique latine et des Antilles (OLACEFS) s'est démarqué notamment parce qu'il constituait le dernier congrès régional triennal à être organisé par l'OLACEFS. Abandonnant une tradition vieille de 25 ans, l'OLACEFS fera converger ses activités techniques et professionnelles sur ses assemblées générales annuelles. L'ampleur et la rapidité des changements qui surviennent dans les administrations de toute la région ont contribué à cette réforme qui est considérée comme un moyen dynamique d'intégrer les travaux des traditionnels CLADEFS aux travaux courants de l'OLACEFS et d'encourager une discussion et un débat ouverts sur des sujets importants, chaque année plutôt que tous les trois ans. La prochaine assemblée générale est prévue pour novembre 1994 en Uruguay.

Le dernier CLADEFS, accueilli par l'ISC du Costa Rica, s'est déroulé du 15 au 20 août 1993. Il a réuni 61 délégués, six observateurs et neuf invités spéciaux représentant 24 pays (voir photo). Le thème du congrès «Les défis des ISC à l'aube du XXI^e siècle» a été mis en relief dans les discours officiels prononcés lors de la cérémonie d'inauguration qui s'est tenue au Théâtre national, à San Jose, Costa Rica. Dans son allocution de bienvenue aux participants, aux membres du corps diplomatique et aux représentants du gouvernement, le contrôleur général du Costa Rica et président du congrès, M. Samuel Hidalgo Solano, a souligné la nécessité pour les ISC de revoir leurs propres procédures et méthodes et même leurs philosophies et de faire porter leurs travaux de surveillance sur les entités gouvernementales qui gèrent le plus de ressources et qui sont responsables du développement stratégique. Il a également signalé l'importance de ce que font les ISC pour rétablir les principes et les valeurs éthiques au sein des administrations et dans la société en général.



Le congrès a accueilli près de 70 délégués représentant les pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Espagne, Honduras, Italie, Le Salvador, Mexique, Nicaragua, Panama, Portugal, Uruguay et Venezuela. Parmi les observateurs, se trouvaient des représentants du secrétariat général de l'INTOSAI, de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics*, de l'Initiative de développement de l'INTOSAI, de la Fondation allemande pour le développement international, de l'Institut d'administration publique et de l'Organisation centrale de contrôle des finances publiques de la République arabe d'Égypte, hôtesse de l'INCOSAI de 1995.

Le président de l'OLACEFS, M. Javier Castillo Ayala, du Mexique, s'est ensuite adressé à l'assemblée, remerciant spécialement les ISC, les organisations internationales et les organismes régionaux de s'être déplacés en si grand nombre. Il a indiqué qu'une telle occasion constituait une excellente tribune pour un échange d'informations et d'expériences sur les changements rapides auxquels les ISC font face dans la conjoncture actuelle.



M. Samuel Hidalgo Solano, contrôleur général du Costa Rica et hôte du X^e CLADEFS, a souhaité la bienvenue aux participants lors de la cérémonie d'inauguration au Théâtre national, à San Jose. Assis, au centre de la table, le Président du Costa Rica et sa femme.

La cérémonie d'inauguration s'est terminée par l'allocution du président de la République du Costa Rica, Rafael Angel Calderon Fournier, qui a situé les travaux du congrès dans le contexte du nouvel ordre qu'on est en voie d'instaurer en Amérique latine et dans les Antilles. Selon lui, l'ampleur des changements qui se produisent dans le monde et dans la région exige que l'on transforme le secteur public en une entité plus efficace et plus efficiente. Il a dit des ISC qu'elles servaient de ponts entre l'avenir de leurs pays et les dernières années du siècle.

Le thème du congrès avait été divisé en trois grands sous-thèmes; les communications principales, les communications individuelles des pays de même que les projets de conclusions et de recommandations ayant été préparés avant le congrès. Les travaux techniques du congrès ont nécessité 12 séances plénières, dont huit ont été consacrées aux trois sous-thèmes, à savoir la modernisation de l'administration publique, la protection de l'environnement et la dette publique. Un résumé des recommandations adoptées est présenté ci-après. Le rapport complet des discussions, des conclusions et des recommandations peut être obtenu, en espagnol, auprès du Bureau du contrôleur général du Costa Rica.

Les ISC et la modernisation de l'administration publique

Les recommandations découlant de ce thème sont fondées sur la prémisse suivante : la modernisation de l'administration publique occasionne des changements dans les entités gouvernementales et il se pourrait que les ISC aient à adapter leurs organisations et leurs opérations pour répondre aux nouvelles exigences de contrôle. À cette fin, les ISC devraient recevoir, si nécessaire, les pouvoirs juridiques ainsi que les ressources financières et techniques pour relever ces nouveaux défis. Avant de formuler ces recommandations, les délégués avaient conclu que la modernisation peut amener les ISC à adopter de nouvelles méthodes de travail et à assimiler des techniques d'information compatibles avec les développements

sociaux, politiques et économiques qui surviennent dans leurs pays. Pour appuyer ces recommandations, les délégués ont souligné que l'OLACEFS pourrait entreprendre et coordonner une étude visant à examiner les diverses méthodes d'évaluation d'un processus précis de réforme administrative ou de modernisation. On a encouragé les ISC qui ont de l'expérience dans ce domaine de participer activement à l'étude.

Les délégués ont aussi recommandé la mise en oeuvre d'un système intégré de contrôle et de surveillance qui combinerait les efforts des ISC, ceux des contrôleurs internes et les travaux de surveillance de l'administration publique. Dans un tel régime, le rôle des ISC serait de faire connaître les politiques et les techniques de contrôle interne et externe, d'en surveiller et d'en encourager l'application, et d'en évaluer systématiquement la mise en oeuvre. Les délégués ont aussi recommandé que les ISC favorisent la réforme des lois pertinentes. Ils ont aussi recommandé aux ISC de se servir de la planification stratégique et de la formation pour relever les défis que pose le changement de l'administration publique.



Les affaires de l'OLACEFS ont été discutées lors de séances spéciales tenues en marge des séances plénières.

Les ISC et la protection de l'environnement

Les discussions sur ce sujet d'intérêt international ont surtout fait ressortir la nécessité pour les ISC de participer activement au contrôle des programmes gouvernementaux de protection de l'environnement. Certains ont souligné que ce sujet avait fait l'objet de discussions au VII^e CLADEFS, au Brésil, et qu'à quelques exceptions près, les organismes de surveillance avaient fait peu de progrès pour ce qui est des problèmes environnementaux. À cet égard, les délégués ont fait remarquer que l'INTOSAI avait récemment créé un comité du contrôle environnemental. Les délégués ont été priés d'appuyer les travaux de ce comité, présidé par l'ISC des Pays-Bas, et l'OLACEFS a été invitée à coopérer avec le comité afin de l'aider à atteindre ses objectifs (voir le numéro de juillet 1993 de la *Revue*, page 18). Pour en savoir davantage sur ce comité de l'INTOSAI, il suffit d'écrire à la Cour des comptes des Pays-Bas, Postbus 20015, Lange Voorhout 8, 2500 EA's-Gravenhage, Pays-Bas.

Les délégués ont précisément recommandé aux ISC qui ne sont dotées d'aucun pouvoir précis en matière d'environnement de demander à leur gouvernement respectif de leur accorder de tels pouvoirs, conformément aux dispositions juridiques et constitutionnelles en vigueur. De plus, les ISC devraient confier ces contrôles à des employés qui auraient reçu une formation appropriée, et elles devraient élaborer des méthodes pour appuyer ces travaux et les échanger entre elles. En particulier, les délégués ont convenu de la nécessité d'adopter une nouvelle méthode qui permettrait d'élargir le concept de produit intérieur brut et de rajuster les informations

communiquées de manière à tenir compte de la dégradation environnementale possible.



Une séance a été placée sous la présidence des représentants de la direction de l'OLACEFS. De gauche à droite : Samuel Hidalgo Solano, Costa Rica; Hector Masnatta, Argentine; Javier Castillo Ayala, Mexique, et Aracelly Pacheco Salazar, Costa Rica.

Les ISC et la dette publique

Pour ce qui est du contrôle de la dette publique, les délégués ont jugé que les systèmes et les méthodes de contrôle et d'audit de la dette publique devraient englober la totalité des entités publiques qui contractent une dette. De plus, il faudrait établir un cadre plus explicite pour l'émission des titres de créance, la gestion et le contrôle de la dette de l'État et des administrations locales. Les autorités financières de chaque pays devraient procéder à la mise en oeuvre de projets exhaustifs d'informatisation de l'information sur les contrats, les paiements, l'application de la loi et le service de la dette publique, et l'OLACEFS devrait incorporer des cours de formation spécialisée sur ce sujet dans son programme.

Comme les délégués l'avaient mentionné dans les discussions sur le thème de l'environnement, ils ont signalé que le Comité de la dette publique de l'INTOSAI étudie activement bon nombre des questions discutées au Costa Rica. Les efforts de la région dans ce domaine devraient tenir compte des travaux du Comité de l'INTOSAI, et il est précisément recommandé que les efforts des uns complètent les travaux des autres. On a recommandé, par exemple, qu'un groupe de

travail soit établi et chargé d'élaborer une méthode pour déterminer les instruments et les engagements à inclure dans la définition de la dette publique. Une telle méthode pourrait aider les ISC à convaincre leur gouvernement respectif d'adopter une définition claire de la dette publique et de l'appliquer de manière uniforme. Un autre groupe de travail pourrait établir des lignes directrices sur la présentation de la dette publique et les distribuer à tous les autres membres de l'OLACEFS. Pour obtenir plus de renseignements sur les comités de l'INTOSAI, prière d'écrire à la Contaduría Mayor de Hacienda, Av. Coyoacán 1501, Col. del Valle, Deleg. Benito Juárez, 03100, Mexico D. F., Mexique.

Les délégués ont aussi recommandé que les vérifications de performance de la dette publique se fassent plus nombreuses et qu'une attention plus grande soit accordée à l'établissement et à la surveillance de contrôles internes adéquats pour la gestion de la dette publique.

Affaires de l'OLACEFS

En plus des séances techniques, le X^e CLADEFS prévoyait des réunions du comité directeur de l'OLACEFS et des séances plénières sur les affaires courantes. L'élection des membres du comité directeur pour 1994-1995 a donné naissance à un comité formé du Brésil, du Mexique, du Costa Rica, de l'Uruguay et de la Colombie. Les participants ont été unanimes à dire que le siège social de l'OLACEFS doit rester au sein de l'ISC du Mexique. Le Honduras a été élu contrôleur de l'OLACEFS, la Bolivie étant désignée comme remplaçante.

On a souligné que le XVI^e INCOSAI doit se tenir en Uruguay, sous les auspices de la Cour des comptes de ce pays. Cela est considéré comme une grande distinction et une énorme responsabilité pour l'Uruguay et pour toutes les ISC de la région. L'OLACEFS s'est engagée à appuyer la manifestation de 1998 et les activités de l'INTOSAI.

Pour obtenir un complément d'information sur les résultats du X^e CLADEFS et sur l'OLACEFS, prière d'écrire soit au Bureau du contrôleur général du Costa Rica, Apartado 1179-1000, San Jose, Costa Rica, soit au Secrétariat général de l'OLACEFS, Av. Coyoacán 1501, Col. Del Valle, Deleg. Benito Juárez, 03100, Mexico D.F., Mexique. ■

Quinzième Conférence des contrôleurs généraux du Commonwealth – Harare, Zimbabwe

Réunis pour la première fois sur le continent africain, 76 délégués de 40 pays se sont rassemblés au Centre international des congrès de Harare, au Zimbabwe, à l'occasion de la Quinzième Conférence des contrôleurs généraux du Commonwealth. Du 13 au 17 septembre 1993, les délégués ont formé des groupes de discussion pour ensuite faire la synthèse en séance plénière de questions touchant le thème de la Conférence : Est-il possible de quantifier la reddition de comptes? M. A. Eric Harid, contrôleur et vérificateur général du Zimbabwe, présidait la Conférence.



M. A. Eric Harid, contrôleur et auditeur général du Zimbabwe, présidait la Quinzième Conférence des contrôleurs généraux du Commonwealth.

Les membres du Commonwealth représentés à la Conférence comprenaient Antigua et Barbuda, l'Australie, le Bangladesh, la Barbade, le Botswana, le Brunei Darussalam, le Canada, les Îles Cayman, Chypre, la Gambie, le Ghana, la Grenade, Hong Kong, l'Inde, le Kenya, Kiribati, le Lesotho, le Malawi, la Malaisie, Malte, l'Île Maurice, Montserrat, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Royaume-Uni, le Samoa-Occidental, les Seychelles, la Sierra Léone, les Îles Salomon, Sri Lanka, le Swaziland, la Tanzanie, les Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, les Îles Vierges britanniques, la Zambie et le Zimbabwe.

Le Secrétariat général de l'INTOSAI, le Chartered Institute of Public Finance and Administration (CIPFA) et la *Revue internationale de la vérification des comptes publics* étaient représentés à la Conférence par des observateurs.

Dans son allocution d'ouverture, Sir John Bourn, contrôleur et auditeur général du Royaume-Uni, a mis les participants au défi de rechercher l'unité dans la diversité au cours de leurs discussions. À la fin de la semaine, les délégués avaient relevé le défi; en effet ils ont adopté les Accords d'Harare, qui résument les points d'entente et les recommandations issus de ces discussions. Les thèmes abordés au cours de la semaine comprenaient la vérification de performance, le contrôle en fonction du risque, le contrôle de la dette et des déficits publics et la formulation d'observations à cet égard, la planification stratégique et la planification d'ensemble pour un organisme de contrôle, l'évaluation de la sécurité informatique, le contrôle des achats de défense et le contrôle des services de transport. Les délégués se sont également penchés sur le contenu et l'application d'une base de données sur les ISC, la notion de chien de garde versus celle de limier qu'on utilise pour décrire le rôle d'un organisme de contrôle et l'avenir du Programme de formation du Commonwealth.

La séance plénière d'ouverture donne le ton

L'honorable S.V. Muzenda, vice-président du Zimbabwe, a déclaré la Conférence officiellement ouverte lors de la première séance plénière, le 13 septembre. Il a souhaité la bienvenue aux participants, en leur rappelant que, même si leurs méthodes de travail au jour le jour peuvent différer, ils appliquent les mêmes principes. «On ne saurait trop insister sur l'importance du rôle du contrôleur, car vous jouez un rôle crucial dans l'amélioration de la responsabilisation publique et dans la promotion d'une plus grande transparence des activités gouvernementales. La mauvaise gestion, les détournements de fonds ou le vol de fonds publics détruisent l'initiative et retardent le développement et la croissance économique. Vos services devraient donc nous alerter en temps opportun de toute situation de mauvaise gestion financière dans les systèmes gouvernementaux et proposer des solutions à ces problèmes. La nature de votre travail exige beaucoup de professionnalisme et d'expérience, et l'échange d'idées et d'expériences constitue une façon d'améliorer vos normes.»

Tan Sri Ishak Tadin, contrôleur général de la Malaisie, a ensuite exprimé la gratitude des participants. «Nous nous rassemblons à Harare pour réitérer notre engagement envers les principes et la discipline de l'obligation redditionnelle du secteur public dans la gestion des fonds publics et des ressources publiques. Ensemble, nous explorerons des approches et des initiatives nouvelles dont la pertinence et l'efficacité pourraient nous aider à nous acquitter de nos responsabilités et nous nous pencherons sur la façon appropriée de réagir à l'évolution constante et rapide des divers milieux et technologies.»

M. Franz Fiedler, secrétaire général de l'INTOSAI, a également pris la parole à la séance plénière d'ouverture, pour souligner que les Conférences du Commonwealth avaient toujours abordé de façon globale des thèmes de discussion axés sur les enjeux de l'avenir et sur les grandes préoccupations du contrôle dans le secteur public. Il a ajouté qu'il s'attendait à ce que les résultats de la Quinzième

Conférence apportent un complément au bilan enviable des conférences antérieures et que les réalisations de la Conférence soient communiquées à toutes les ISC de la planète.

On ne saurait trop insister sur l'importance du rôle du contrôleur, car vous jouez un rôle crucial dans l'amélioration de la responsabilisation publique et dans la promotion d'une plus grande transparence des activités gouvernementales.

— S.V. Muzenda, vice-président, Zimbabwe

Les discussions et les séances plénières mènent aux Accords de Harare

Tout au long de la semaine, on a discuté de neuf thèmes d'intérêt pour les ISC. Avant la réunion, les contrôleurs généraux ayant accepté de faire fonction de rapporteur avaient préparé des documents préliminaires, auxquels les ISC du Commonwealth ont répondu au moyen d'un document national. Les rapporteurs ont résumé les documents nationaux et, à la Conférence, les délégués et observateurs se sont réunis en trois groupes afin de discuter des idées présentées dans ces documents. Des contrôleurs généraux faisant office de sous-rapporteurs ont présidé ces ateliers de discussion avant de rencontrer les rapporteurs pour résumer le travail de leur groupe. Les conclusions et recommandations ont alors été présentées en séance plénière et, après discussion par l'assemblée, la version finale a été intégrée aux Accords de Harare. Voici le résumé des points saillants des débats et des Accords de Harare.

Thème 1 : Vérification de performance et responsabilité publique (rapporteur, Zimbabwe; sous-rapporteurs, Malaisie, Ghana, Tuvalu)

Les débats sur la vérification de l'optimisation des ressources ont porté sur beaucoup de questions et débouché sur un large éventail de recommandations. Parmi les recommandations adoptées par le groupe, on a suggéré notamment aux ISC :

- d'éviter de commenter les politiques, même si le contrôle peut entraîner des modifications en matière de politique;
- d'envisager la production de rapports spéciaux ou périodiques, afin de raccourcir la période que le Parlement consacre au débat sur le rapport,
- d'élaborer des stratégies de commercialisation afin d'expliquer les principes de la vérification de performance au public, aux entités vérifiées et au parlement.

Thème 2 : Contrôle en fonction du risque (rapporteur, Trinité-et-Tobago; sous-rapporteurs, Bangladesh, Ouganda, Seychelles)

Ce thème portait sur l'examen de trois grandes catégories de risque, soit le risque inhérent, le risque de non-contrôle et le risque de non-détection. On a reconnu notamment dans les conclusions que l'informatique peut réduire la charge de travail et le risque, bien

qu'elle puisse aussi créer son propre type de risque. On a également convenu qu'en appliquant une méthode de contrôle en fonction du risque, on pouvait concentrer les efforts sur les domaines à risque élevé en insistant moins sur les domaines à faible risque, pour ainsi mieux exploiter les ressources. Toutefois, comme c'est le cas pour tout outil de contrôle, il faut appliquer cette méthode avec prudence.

Thème 3 : Faits récents concernant le contrôle et les commentaires relatifs à la dette et aux déficits publics (rapporteur, Canada; sous-rapporteurs, Tonga, Swaziland, Zambie)

Les ateliers sur la dette et les déficits publics ont soulevé des questions d'intérêt pour de nombreuses ISC, et des délibérations qui intéresseront spécialement le Comité de la dette publique de l'INTOSAI y ont eu lieu. La plupart des contrôleurs généraux estimaient pouvoir formuler en toute légitimité des observations sur la dette et les déficits, à condition de se concentrer sur le caractère adéquat et la qualité de l'information sur les déficits et la dette, et non sur les questions relatives à la politique gouvernementale. Ils ont également convenu qu'il fallait obtenir des états financiers gouvernementaux annuels qui soient exacts, complets et publiés en temps opportun, et ont également reconnu que les ISC doivent continuer de collaborer avec leur gouvernement pour déterminer les façons de définir et de mesurer la dette publique, ainsi que la nature des coûts pris en considération.



Les rapporteurs de chacun des groupes de discussion présidaient la séance plénière de clôture, au cours de laquelle les délégués ont adopté les Accords de Harare qui présentent les conclusions et les recommandations sur chacun des thèmes étudiés.

Thème 4 : Planification stratégique et planification d'ensemble pour les organismes de contrôle du Commonwealth (rapporteur, Nouvelle-Zélande; sous-rapporteurs, Tanzanie, Gambie et Îles Cayman)

À la suite de l'étude de ce thème, il a été recommandé de le faire figurer au programme de la prochaine Conférence, car l'échange d'information sur les plans pourrait de toute évidence présenter des avantages. Les plans et les procédés de planification des participants comportaient de nombreuses différences, mais ils se sont entendus sur plusieurs domaines. La nécessité de la planification a fait l'unanimité, de même que le principe que les ISC devraient définir des mesures du rendement en fonction de leurs plans. On a souligné qu'en plus du personnel de l'ISC, des intervenants extérieurs devraient participer au processus de planification, et qu'au moment de l'examen du rendement, les ISC devraient éviter de se contrôler elles-mêmes.

Thème 5 : Base de données comparatives : évaluation des données financières recueillies auprès des contrôleurs généraux (rapporteur, Pakistan)

Le thème 5 est l'aboutissement d'un projet esquissé en 1990, à la Quatorzième Conférence tenue à Londres, et il a été présenté seulement au cours d'une séance plénière. À Londres, les délégués avaient convenu qu'il pourrait être utile d'avoir des données sur le mandat, la taille, la structure, l'indépendance, les ressources en formation et les finances des ISC membres. Le Royaume-Uni et le Pakistan se sont employés à recueillir ces données, et le document préparé pour le thème 5 présentait les réponses provenant des 37 répondants (sur 51 pays sollicités). Les ISC ont convenu que ces données pourraient servir à améliorer leur rendement en matière de contrôle à partir de l'expérience d'autres ISC, à utiliser ou à offrir des installations de formation d'homologues et à offrir ou à demander de l'aide dans les domaines des finances, des domaines techniques ou de la consultation. Les ISC ont également décidé que l'information qu'il reste à obtenir, ainsi que les corrections et les changements, devraient parvenir au contrôleur général du Pakistan au plus tard le 31 décembre 1993.



Le personnel du Bureau du contrôleur et auditeur général du Zimbabwe s'est fait un plaisir d'expliquer, le midi et lors des pauses, l'informatisation de son service aux délégués. Les exposés portaient notamment sur le traitement de texte, la trousse de vérification électronique, les systèmes de gestion de base de données, des diapositives, le dépannage informatique et l'édition.

Thème 6 : Sécurité informatique : évaluation des besoins, formation du personnel et rédaction d'un guide de la sécurité informatique (rapporteur, Australie; sous-rapporteurs, Île Maurice, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Lésoto)

La discussion de ce thème a mené à des consensus sur plusieurs domaines, et l'on a également reconnu qu'il pourrait être avantageux de poursuivre les travaux de la Conférence au Comité de l'informatique de l'INTOSAI. Les ISC ont conclu que les vérificateurs devraient aborder de manière structurée l'examen de l'informatique et que des lignes directrices et une formation sur la sécurité informatique à l'intention du personnel, spécialisée ou non, s'imposaient. Pour répondre à un besoin défini lors de la Conférence de Londres tenue en 1990, les ISC du Canada, de Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni avaient préparé un projet de lignes directrices. Afin d'éviter le double emploi, les délégués ont décidé de transmettre les lignes directrices au Comité de l'informatique de l'INTOSAI en vue de leur diffusion, et ils ont également demandé au Comité de solliciter auprès des membres de l'INTOSAI des renseignements et

des commentaires sur les besoins en formation dans le domaine de l'informatique.



Les délégués ont formé trois groupes réduits pour discuter de chaque thème. Les sous-rapporteurs du thème présidaient ces ateliers, avec l'aide de personnel de l'ISC du Zimbabwe. Voici en pleine discussion du thème 6, la sécurité informatique, (de gauche à droite), J. Gilbert Baffoe, directeur des systèmes d'information, Makena V. Geno, contrôleur général de Papouasie-Nouvelle-Guinée, et Davy Moyo, Zimbabwe.

Thème 7a : Risque pour la vérification de performance en ce qui concerne les achats de défense (rapporteur, Royaume-Uni; sous-rapporteurs, Grenade, Sri Lanka, Chypre)

Les questions économiques et de défense et les préoccupations relatives aux procédés d'achat et d'octroi des contrats occupaient une place importante dans la discussion des achats de défense. En général, on estimait que les ISC devraient avoir le pouvoir de contrôler les achats et les contrats de systèmes et de matériel de défense, et que l'ISC pouvait en toute légitimité formuler des observations sur les répercussions des achats à l'étranger. De manière générale, on favorisait l'octroi des contrats dans un contexte de concurrence, et les discussions ont abouti à l'établissement d'une liste de plusieurs domaines à examiner dans l'étude de contrats négociés et concurrentiels. Le document résumant les discussions du groupe comprenait une liste de contrôle pour la vérification de performance des achats de défense. Les délégués ont également fait remarquer que les achats de défense peuvent offrir aux organismes de contrôle pertinents la possibilité de collaborer, sans porter atteinte à leur mandat ou à la souveraineté de leur pays.

Thème 7b : Contrôle des services de transports (rapporteur, Inde; sous-rapporteurs, Malawi, Barbade, Sierra Leone)

La nécessité de procéder à des vérifications de performance dans le secteur des transports a été soulignée de façon unanime, mais on a reconnu que l'élargissement du contrôle à la mise en oeuvre d'une politique des transports dépendait du mandat de l'ISC et de l'existence d'une politique nationale des transports. Les questions d'environnement et de privatisation ont fait l'objet d'un examen approfondi dans ce contexte, et il a été suggéré de retenir ces thèmes en vue de la prochaine Conférence. Le besoin de connaissances techniques a également été souligné, et les délégués ont convenu que le contrôle des services de transport pourrait souvent dépendre de la

disponibilité d'experts-conseils et de la mise au point de techniques pertinentes de contrôle dans le domaine de l'énergie.

Thème 8 : Le contrôleur, simple chien de garde ou limier? (rapporteur, Guyana/Pakistan; sous-rapporteurs, Îles Salomon, Kiribati, Hong Kong, Antigua et Barbuda, Samoa-Occidentale)

La Guyana avait rédigé le document préparatoire sur ce thème, mais elle n'a malheureusement pas pu envoyer un représentant à la Conférence; le Pakistan a donc accepté d'agir comme rapporteur. La discussion du thème s'est amorcée par la description des deux approches, soit celle du «chien de garde», qui surveille, alerte et parfois dissuade, et celle du «limier», qui poursuit, attrape, flaire et suscite la crainte. Dans la plupart des cas, le chien de garde jouerait le rôle classique du contrôle, alors que le limier procéderait à un contrôle de type enquête.

Le choix de l'un ou l'autre de ces rôles est dans la plupart des cas fonction du mandat législatif de l'ISC. On a cependant convenu que le contrôleur est le mieux placé pour déterminer la mesure dans laquelle il doit passer d'un rôle de chien de garde à un rôle de limier en se fondant sur son jugement quant à la pratique professionnelle qui convient le mieux à chaque cas particulier.

Thème 9 : Rôle futur du Programme de formation du Commonwealth (rapporteur, Kenya)

Comme pour le thème 5, la discussion s'est déroulée en séance plénière. Les délégués ont reconnu les avantages du Programme de formation du Commonwealth (PFC), rendu hommage à l'Overseas Development Agency (ODA) et au CIPFA pour leur appui et

manifesté sans réserve le désir de maintenir le Programme. On a demandé au National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni de poursuivre ses initiatives en vue de garantir un financement pour le maintien du PFC, étant entendu qu'il pourrait s'avérer nécessaire d'apporter certains changements au financement, aux opérations et aux programmes. On a également recommandé fortement aux ISC de présenter des propositions de formation et de partager des ressources pour l'élaboration, la révision et la prestation de programmes de formation, afin de contribuer de concert avec le NAO à maintenir le PFC. Tous ont également convenu qu'il faudrait poursuivre la coopération entre le PFC et l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI).

Conclusion de la Conférence

À la fin de la semaine, les délégués, les invités et les gens qui les accompagnaient ont passé en revue les programmes et les activités de la conférence et remercié leur hôte. Au dîner de clôture, M. L. Denis Desautels, vérificateur général du Canada, a traduit le sentiment général en exprimant du fond du coeur ses remerciements les plus sincères. L'adoption des Accords de Harare a marqué la conclusion d'une série de réunions qui ont stimulé la réflexion, et les visites et les activités sociales ont permis de mieux connaître le gouvernement, le peuple et la culture du Zimbabwe. Tous ont convenu que les liens professionnels et personnels s'étaient resserrés pendant cette semaine ensoleillée, et l'on a félicité M. Harid et son personnel du succès de la Conférence. Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante : Office of the Comptroller and Auditor General, P.O. Box 8026, Burroughs House, CNR Fourth Street, George Silundika Avenue, Causeway, Harare, Zimbabwe. ■

L'ISC de Belgique se penche sur l'élargissement de son rôle

La Cour des comptes de Belgique vivait un moment historique le 29 juin 1993, à l'occasion de la présentation de son 150^e rapport annuel au Parlement (voir En bref, page 2). Pour célébrer l'événement, la Cour et la Chambre des représentants ont parrainé conjointement un atelier d'une journée sur les tendances et les innovations en matière de contrôle des finances publiques à l'aube du XXI^e siècle. D'éminents conférenciers de l'assemblée législative, du gouvernement et de la Cour ont traité des modifications importantes apportées à l'étendue du contrôle dans le secteur public. Les dirigeants d'autres institutions supérieures de contrôle de la région, de la Communauté européenne et du Canada ont eux aussi présenté leur point de vue sur ces questions.

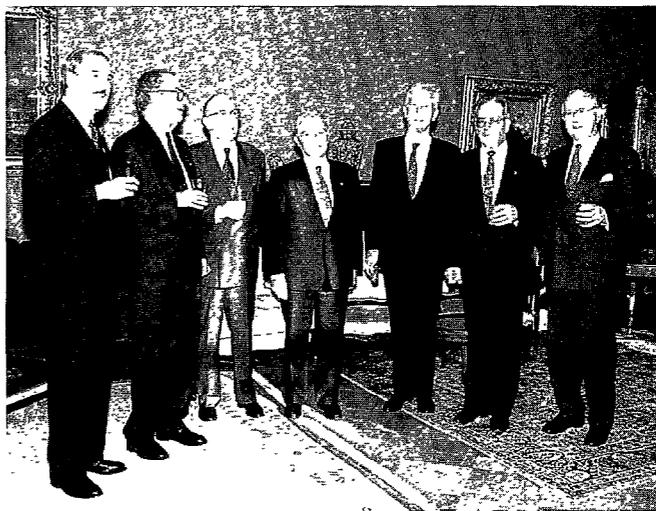
M. Charles-Ferdinand Nothomb, président de la Chambre des représentants, a prononcé l'allocution de bienvenue, pour ensuite céder la parole à M. Jeroom Van de Velde, premier président de la Cour des comptes, qui a prononcé le discours d'ouverture. M. Van de Velde a surtout abordé le thème de l'accroissement des pouvoirs des ISC. Il a signalé qu'au départ, les ISC fondaient leur travail de contrôle sur la légalité et la régularité des dépenses de l'État (soit la conformité à la loi), alors que la plupart d'entre elles concentrent maintenant leurs activités sur l'évaluation de la gestion publique. M. Van de Velde a décrit l'expérience de la Belgique, en déclarant que le Parlement belge avait encouragé cette nouvelle approche parce qu'il était d'avis que le contrôle parlementaire de dépenses gouvernementales d'une telle envergure ne devrait pas se limiter au contrôle de leur légalité, mais qu'il devrait aussi s'appliquer au contrôle de la gestion. En conclusion, il a rappelé la distinction entre ces types de vérification, soit la vérification de l'efficacité (le lien entre le coût et les objectifs déclarés d'un programme) et la vérification de l'efficacité (la mesure dans laquelle on a réalisé les objectifs déclarés avec les moyens disponibles).

Dans les exposés qui ont suivi, MM. Pierre Joxe (premier président de la Cour des comptes de France), Henk Koning (président de la Cour des comptes des Pays-Bas), Heinz Günter Zavelberg (président de la Cour fédérale des comptes d'Allemagne) et L. Denis Desautels (vérificateur général du Canada) ont illustré à quel point il est valable de comparer les expériences et d'échanger les opinions sur les méthodes et les stratégies de contrôle.

Quant à l'expérience de la Belgique, M. Josef Becker, membre de la Cour, a signalé qu'une loi budgétaire adoptée en 1989 avait facilité le travail de la Cour en matière de contrôle de la gestion. La nouvelle loi prévoyait une nouvelle structure budgétaire et conférerait un rôle plus important à la budgétisation de programme, qui regroupe toutes les activités visant la réalisation d'un objectif déclaré. Il a ajouté que le large éventail de méthodes et de techniques quantitatives et qualitatives que peuvent maintenant utiliser les contrôleurs avait également facilité ces changements.

La nature évolutive de ces changements du contrôle a été soulignée par Jose Culot, de l'ISC belge, qui a décrit à titre d'exemple le nouveau rôle de la Cour dans le domaine du contrôle des recettes fiscales. Une modification apportée en 1993 à la Constitution belge donnait à la Cour le pouvoir de réaliser des examens généraux (ou contrôles de gestion) d'opérations liées à l'établissement et au

recouvrement de recettes fiscales. À titre de contrôleur externe indépendant, la Cour a comme nouvelle tâche d'informer le Parlement de la mesure dans laquelle le pouvoir exécutif réussit à s'acquitter de ses responsabilités en matière de recouvrement fiscal et de relever les lacunes à cet égard.



Le Président Nothomb de la Chambre des représentants, cinquième à partir de la gauche, était l'hôte d'une réception donnée à l'intention des délégués à l'atelier de Bruxelles. De gauche à droite, il est en compagnie de M. Middelhoak, président de la Cour des comptes de la Communauté européenne, de M. Tapie, premier président du Conseil d'État de Belgique, de M. Debaedts, président de la Cour d'arbitrage de Belgique, de M. Stranard, premier président de la Cour de cassation, et à la gauche de M. Nothomb, M. Van de Velde, premier président de la Cour des comptes de Belgique et M. Zavelberg, président de la Cour fédérale des comptes d'Allemagne.

On a également abordé le rapport unique entre l'ISC et le Parlement, et M. Daems, député, a souligné que ce rapport est de plus en plus étroit et fait de plus en plus appel à la collaboration. En Belgique, la Cour ne se contente pas de présenter ses rapports au Parlement; elle fournit également une variété de services d'étude et d'analyse. M. Daems a conclu en faisant ressortir que l'ISC remplit sa véritable fonction dans la mesure où elle produit une information qui aide le Parlement à exercer ses pouvoirs constitutionnels.

Les organisateurs du programme ont tenu compte des aspects internationaux et supranationaux d'un élargissement de l'étendue du contrôle. À cet égard, M. André Middelhock, président de la Cour des comptes de la Communauté européenne, a traité de la coopération entre la Cour de la CE et les ISC des pays membres de la CE. Il a souligné que le principe de subsidiarité énoncé dans le Traité de Maastricht offrait un moyen utile d'accroître la coopération.

M. Heinz Günter Zavelberg, président sortant et membre du Comité directeur de l'INTOSAI, a également insisté sur la coopération internationale. M. Zavelberg a parlé de son expérience personnelle et

des succès de l'INTOSAI en ce qui concerne les avantages de la coopération et a insisté sur la valeur des normes, des lignes directrices et d'autres documents de l'INTOSAI, qui facilitent l'amélioration du contrôle dans le secteur public.

M. William Dumazy, président de la Cour des comptes, a conclu l'atelier en résumant les principaux arguments invoqués par les conférenciers pendant la journée et en répétant qu'on avait besoin d'une institution efficiente de contrôle externe. Il a rappelé que les

ISC peuvent recourir à de nouvelles méthodes de contrôle et que cette évolution transformera la structure classique de contrôle et d'audit des comptes, à mesure que les ISC s'adapteront au nouveau contexte.

Les actes de l'atelier seront publiés par la Cour des comptes, en version complète avec le texte des exposés et un résumé des activités de la journée. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec la Cour des comptes, 2, rue de la Régence, 1000 Bruxelles, Belgique. ■

Élaboration d'un plan stratégique de contrôle dans un cadre informatique grâce à la coopération internationale

Par Fransisco J. Del Pozo, ex-membre du Collège, et Ralph Running, commissaire principal, Collège international des commissaires aux comptes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Introduction

Un article paru dans le numéro de juillet 1992 de la *Revue* parlait des activités du Collège international des commissaires aux comptes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en vue d'élaborer un plan stratégique de contrôle dans un cadre informatique portant sur la période de 1992 à 1996 ainsi que des directives de contrôle financier complémentaires. L'article expliquait également comment les Institutions supérieures de contrôle (ISC) des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des États-Unis avaient collaboré avec le Collège à l'élaboration du plan et des directives.

Au cours de la première étape du projet, le Collège a élaboré des directives pour faire en sorte que les travaux de contrôle dans un cadre informatique qui sont essentiels à la certification des états financiers soient effectivement réalisés. Le Collège a également prévu qu'à une deuxième étape, commençant à la fin de 1992, on élaborerait des directives pour la vérification du rendement des systèmes informatiques.

Le présent article rend compte de l'achèvement de la deuxième étape.

Méthode d'élaboration

Les trois ISC qui ont participé au projet dès le début ont accepté de prêter encore main forte au Collège pour la deuxième étape.

L'élaboration des directives pour la vérification de performance suit essentiellement la même méthode que celle qui a servi pour l'élaboration du plan stratégique et des directives financières. Voici quelles en ont été les principales étapes :

- Le Collège a préparé une ébauche de sa méthode et de ses directives de vérification de performance et l'a envoyée aux trois ISC à la fin du mois d'octobre 1992.
- En novembre 1992, des représentants du Collège ont rencontré les experts des ISC pendant une semaine à Bruxelles pour discuter de l'ébauche.
- En se fondant sur ces discussions, le Collège a préparé une version révisée et l'a envoyée aux ISC en février 1993.



M. Del Pozo (OTAN), deuxième à partir de la gauche, met M. Bowsher (Contrôleur général des États-Unis et président du Comité directeur de l'INTOSAI), quatrième à partir de la gauche, au courant des résultats du projet coopératif d'élaboration d'un plan stratégique de contrôle dans un cadre informatique. Des représentants des ISC des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des États-Unis ont également participé à la réunion.

- Lors d'une réunion d'une semaine à Washington, en avril 1993, des représentants du Collège, aidés par les experts des ISC, ont mis au point la version définitive de la méthode et des directives.
- Le Collège a approuvé la méthode et les directives le 25 juin 1993.

Méthode et directives pour la vérification de performance des systèmes informatiques

Le document approuvé «Methodology for the Conduct of EDP Performance Audit in the Execution of the EDP Strategic Plan 1992 Through 1996» réalise les deux objectifs du plan stratégique, à savoir :

- Établir une méthode pour la tenue de vérifications de performance des systèmes informatiques qui, en fournissant un cadre de référence bien défini, assurera le déroulement cohérent des travaux.
- Diffuser de directives représentatives pour aider les vérificateurs à déterminer, évaluer, planifier et mener des vérifications de performance sur des questions d'informatique.

Méthode

La méthode approuvée décrit brièvement la marche à suivre pour la planification et la tenue de vérifications de performance des systèmes informatiques et pour la communication des résultats. Un des aspects importants de cette méthode est l'établissement d'une présentation cohérente pour les documents de planification et pour les rapports.

La méthode contribue à assurer une approche efficace à l'égard de la vérification de performance en se servant de l'information recueillie par les contrôleurs dans la mise en oeuvre des directives de contrôle financier élaborées au cours de la première étape du projet.

Directives représentatives sur la vérification de performance des systèmes informatiques

Le plan stratégique de vérification détermine trois secteurs sur lesquels les vérifications de performance des systèmes informatiques

pourraient se concentrer pour commencer : l'organisation, la gestion et l'acquisition.

Pour faciliter le travail de vérification de chaque secteur, le Collège a élaboré les directives suivantes: «General Organization of the EDP Function», «Planning and Control of the EDP Function», and «Systems Development». Ces directives serviront de point de départ commun à partir duquel le Collège pourra, à l'avenir, examiner plus en détail les questions d'informatique dans les organismes de l'OTAN. Pour chaque secteur, on a établi l'objet de la vérification et proposé un ensemble de questions échantillons à faire examiner par l'équipe de vérification. Les questions sont conçues de manière qu'une réponse «non» signifie qu'il faut pousser la recherche plus loin.

Pour la mise en oeuvre des directives, l'expression «représentatives» est essentielle parce que ces directives devraient être modifiées de manière à traduire les préoccupations de chaque organisme de l'OTAN. En outre, elles doivent être complétées et modifiées en fonction des commentaires reçus après une certaine période d'application.

Conclusion

Comme cela s'est produit pour l'élaboration du plan stratégique de vérification dans un cadre informatique et des directives financières à laquelle ont coopéré plusieurs pays, l'élaboration de la méthode et des directives représentatives de vérification de performance démontre les avantages de la coopération internationale et du partage des expériences.

La méthode et les directives constituent pour le Collège un cadre de travail qui contribue à assurer une approche cohérente à l'égard de ce genre de vérification.

L'application systématique des directives assurera un bassin de connaissances communes qui évoluera avec la mise en oeuvre et permettra au Collège de rendre ses observations plus utiles.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec l'auteur au : Collège international des commissaires aux comptes, B 1110 OTAN, Bruxelles, Belgique. ■

Profil : Bureau du contrôleur général de la République du Panama

Par Temistocles Rosas Rodriguez, Bureau du contrôleur général de la République du Panama

Historique

Après avoir obtenu son indépendance de la Colombie le 3 novembre 1903, la République du Panama s'est donné un régime gouvernemental comprenant le Tribunal de Cuentas, ou Cour des comptes, chargé d'examiner les comptes nationaux et la garde des biens nationaux. En 1917, de nouvelles mesures législatives entraînaient une restructuration de l'organisme, qui est devenu l'Oficina de Fiscalizacion de Cuentas ou Bureau d'audit des comptes. Le Bureau avait comme principale fonction de contrôler les dépenses gouvernementales et le bon usage des deniers de l'État. Deux ans plus tard, on réorganisait le Bureau pour lui confier la responsabilité de l'examen des comptes nationaux en établissant au gouvernement un régime de reddition de comptes. La Loi 84, adoptée par l'Assemblée nationale le 29 décembre 1930, apportait de nouvelles modifications en créant le Controlaria General de la Republica, le Bureau du contrôleur général, qui était chargé du contrôle, de la réglementation et de la supervision des fonds publics, ainsi que de la statistique et du recensement nationaux.

À l'heure actuelle, le Bureau est régi par le chapitre 3 de la Constitution de 1972 qui décrit, aux articles 275 et 276, les fonctions et les responsabilités du Bureau du contrôleur général. De plus, deux lois de l'Assemblée nationale touchent le Bureau. La 22^e Loi du 9 avril 1976 prévoit que l'ISC se chargera du contrôle ou de l'audit préalable pour le gouvernement. Ensuite, la 32^e Loi du 8 novembre 1984 énonce la loi-cadre du Bureau du contrôleur général, ses fonctions et ses responsabilités.

Rôle et mission

La Constitution nationale de 1972 confère au Bureau les responsabilités suivantes.

1. Tenir à jour les comptes nationaux, notamment sur la dette intérieure et la dette extérieure.
2. Superviser, réglementer et contrôler le traitement des fonds publics et s'assurer que les opérations financières s'effectuent légalement. L'ISC décide des cas où il est nécessaire de procéder à un contrôle préalable ou a posteriori.
3. Examiner et vérifier les comptes des fonctionnaires et en faire rapport.
4. Réaliser des inspections et des enquêtes afin de déterminer si les fonds ont été utilisés à bon escient et, dans le cas contraire, en faire rapport au ministère public (Procureur général).
5. Obtenir des fonctionnaires des rapports sur la gestion budgétaire, ce qui comprend le pouvoir exécutif, les administrations provinciales et municipales et les sociétés d'État.
6. Établir et promouvoir les mesures nécessaires pour assurer l'utilisation efficace des crédits affectés aux sociétés d'État.

7. Porter à l'attention de la Cour suprême tout acte illégal ou inconstitutionnel mettant en cause des fonds publics.
8. Définir des méthodes et des systèmes comptables pour l'ensemble de l'administration publique (y compris les administrations provinciales et municipales et les sociétés d'État).
9. Présenter un rapport à l'Assemblée nationale et au pouvoir exécutif sur la situation financière de l'administration publique et étudier le bien-fondé des demandes de crédits supplémentaires provenant du budget général de l'État.
10. Diriger et administrer la statistique nationale.
11. Présenter à l'Assemblée nationale et au pouvoir exécutif, en mars de chaque année, le rapport du contrôleur général.
12. Embaucher le personnel nécessaire, conformément à la Constitution nationale et à la loi.
13. Porter jugement sur les comptes des fonctionnaires en cas d'irrégularité.

Organisation

Le Bureau du contrôleur général compte quelque 2 000 employés, dont 55 p. 100 détiennent un baccalauréat, 10 p. 100 détiennent une maîtrise ou un doctorat et 35 p. 100 poursuivent des études universitaires. La plupart de ces employés sont des comptables, des experts comptables, des économistes ou des statisticiens. Récemment, le Bureau a fait de la possession d'un baccalauréat une condition d'avancement.

L'ISC se compose de treize divisions, dont chacune compte ses propres services et sections. Ce sont les suivantes :

1. **CONTENTIEUX.** Contribue à la prestation d'avis juridiques sur les mesures prises par le Bureau et le contrôleur général.
2. **CONTRÔLE GÉNÉRAL.** Réalise des contrôles a posteriori, notamment des contrôles des comptes et des vérifications de performance.
3. **CONTRÔLE FINANCIER.** Gère le contrôle préalable des fonds publics.
4. **STATISTIQUE ET RECENSEMENT.** Organise la statistique nationale et présente les résultats du recensement.
5. **COMPTABILITÉ.** Tient à jour les comptes nationaux conformément à la loi.
6. **RESSOURCES HUMAINES.** Sélectionne et forme le personnel du Bureau.
7. **ADMINISTRATION ET FINANCES.** S'occupe des opérations du Bureau.

8. **GÉNIE.** Examine les plans de construction et de réparation de l'État afin de déterminer le meilleur usage des fonds publics.
9. **PROGRAMMES.** Réalise des études économiques avec l'aide du ministère de la Planification et de la Politique économique.
10. **SYSTÈMES ET PROCÉDÉS.** Aide les organismes gouvernementaux et les entreprises publiques à réorganiser leurs procédures administratives.
11. **INFORMATIQUE.** Coordonne l'utilisation de tous les systèmes informatiques, dont la plus importante base de données au pays, qui englobe le budget national.
12. **CONSULATS COMMERCIAUX.** Examinent les opérations des consulats et des douanes de la République du Panama.
13. **RESPONSABILITÉ PATRIMONIALE.** Fait office de tribunal pour l'examen des cas de fraude ou de corruption touchant des fonds publics et impose des amendes.

Indépendance du Bureau

L'ISC est un organe indépendant de l'État, qui n'a de comptes à rendre à aucun autre organe, sauf dans les cas de nature pénale ou lorsque le contrôleur général est appelé à témoigner devant l'Assemblée nationale. L'indépendance du Bureau est définie aux articles 275 et 276 de la Constitution nationale, ainsi que dans la 32^e Loi du 8 novembre 1984 (loi organique). Ces mesures législatives portent sur la nomination et la durée du mandat de l'ISC. Elles prévoient que le contrôleur général est nommé par le Président et que l'Assemblée nationale doit ratifier cette nomination, par vote majoritaire des deux tiers. Le contrôleur général a un mandat de cinq ans, comme le Président, et il entre en fonction le 1^{er} janvier de l'année suivant sa nomination. Le contrôleur général doit détenir la citoyenneté panaméenne depuis sa naissance, avoir obtenu un baccalauréat et être âgé d'au moins 35 ans; de plus, il ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation par un tribunal judiciaire ou par l'administration publique. Le contrôleur général ne peut être démis de ses fonctions que par voie de démission ou de condamnation par la Cour suprême pour des crimes contre l'administration publique.

L'ISC jouit d'un accès total à l'information et elle a le pouvoir d'examiner des registres et des états financiers. Le Bureau a également le pouvoir d'interroger le personnel d'organismes gouvernementaux en vue d'obtenir de l'information. Si quelqu'un estime qu'un élément d'information ne peut pas être communiqué à l'ISC, le Bureau peut citer cette personne à comparaître pour obtenir l'information voulue.

L'ISC doit présenter son budget à la Division du budget du ministère de la Planification et de la Politique économique le 31 juillet de

chaque année. Après trois mois de discussion et de consolidation avec d'autres organismes gouvernementaux, le budget est présenté à l'Assemblée nationale le 30 septembre. La Commission du budget a trois mois pour discuter du budget avec les organismes gouvernementaux, y compris l'ISC, avant de décider des augmentations ou des diminutions à effectuer. L'assemblée législative approuve ou rejette ensuite le budget.

Fonctions prioritaires

Pendant le mandat de M. Ruben D. Carles, contrôleur général actuel, l'ISC a quatre grands défis à relever dans ses fonctions habituelles.

1. La Loi 32 du 8 novembre 1984 créait le Tribunal des comptes. Cependant, en 1990, les décrets du Cabinet 36 et 65, signés par le Président, restructuraient la Division de la responsabilité patrimoniale. Cette division compte trois magistrats chargés de l'examen des cas déclarés de fraude, de corruption ou de vol de fonds comportant un élément de responsabilité patrimoniale. Ces magistrats ne détiennent pas le pouvoir d'imposer une peine d'emprisonnement, mais ils peuvent saisir des fonds et des biens et les transférer au Trésor national. La Division étudie actuellement plus de 500 causes, dont la plupart concernent la corruption du gouvernement militaire de la dernière décennie.
2. La Division du contrôle général est chargée des états financiers du gouvernement. Cette division tente actuellement de restructurer les systèmes de contrôle (avec la collaboration de l'Agency for International Development des États-Unis et de firmes privées d'audit) afin de créer un nouveau système qui devrait assurer une saine gestion financière des fonds publics.
3. Après deux décennies de gaspillage financier au sein de l'État, la Division du contrôle budgétaire tente d'assurer le bon usage des fonds publics. Il est d'autant plus difficile d'y arriver qu'on a du mal à adopter une politique qui intègre des restrictions budgétaires lorsque cela est nécessaire et à essayer d'assurer la plus grande conformité aux lois sur l'usage des fonds publics.
4. Afin de moderniser l'administration publique, il faut réorganiser les procédés et les systèmes. Par conséquent, la Division des systèmes et procédés joue un rôle important dans l'État. Au sein de la bureaucratie, cette division aide à définir de nouveaux procédés visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité des systèmes administratifs gouvernementaux. Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante : Office of the Contralor General, Apartado 5213, Ciudad de Panama 5, République du Panama. ■

Publications à signaler

Vu l'intérêt de plus en plus grand manifesté par le public pour l'environnement et le peu de guides sur la constatation et la présentation de l'information sur les coûts et passifs environnementaux, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a constitué un groupe d'étude et l'a chargé d'étudier ces questions et d'en faire rapport. Les résultats de ces travaux ont été publiés dans la série Étude de recherche sous le titre *Coûts et passif(s) environnementaux; comptabilité et communication de l'information financière*. Les objectifs de l'étude étaient de discuter des besoins d'information des groupes d'utilisateurs et d'élaborer des propositions sur la constatation et la présentation de l'information sur les mesures environnementales dans le cadre des rapports financiers existants. Ces propositions devaient être soumises au Conseil des normes comptables.

Le rapport comprend des définitions et porte sur des questions liées aux coûts et aux passifs environnementaux, la baisse de valeur des actifs et la présentation de l'information. Le Comité discute à fond de ces questions dans les chapitres suivants : présentation de l'information financière en matière d'environnement, coûts des mesures environnementales et pertes environnementales, coûts environnementaux – capitaliser ou passer en charges, passifs et engagements environnementaux – constatation et mesure, baisse de valeur des actifs résultant de facteurs environnementaux, informations sur les coûts, les passifs et les engagements relatifs à l'environnement et sur les conventions comptables, informations à fournir au sujet des dépenses ou pertes environnementales futures possibles. L'ouvrage comprend également une bibliographie utile.

On peut se procurer cette publication en français et en anglais au coût de 34,50 \$ CAN + 10 % de frais d'expédition et de manutention en s'adressant à l'Institut Canadien des Comptables Agréés, 277, Wellington Street West, Toronto, Canada, M5V 3H2.

Dans une série sur les institutions publiques françaises intitulée *Les Études de la documentation française*, Christian Descheemaeker vient de publier *La Cour des comptes*. L'objet du livre est de faire connaître le fonctionnement de l'institution. Il compare la Cour à des institutions étrangères. Le livre traite notamment du contexte historique, de l'organisation et des compétences de la Cour des comptes; du contrôle des comptes et du contrôle de la gestion; des règles générales de vérification; du contrôle des différents secteurs et leurs spécificités; de la gestion de fait et des amendes pour retard; des rapports publics, de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes et des organismes associés à la Cour des comptes.

On peut se procurer ce livre, en français, au coût de 110 FF en s'adressant à la Documentation française, 29, Quai Voltaire, 75344

Paris, Cedex 07, France. Les lecteurs sont invités à communiquer à la même adresse pour obtenir un catalogue complet des publications sur les lois et les institutions françaises.

Une brochure intitulée *Administration publique en Autriche – Le contrôle financier de l'Administration* a été publiée par la Chancellerie fédérale de l'Autriche en 1992. Elle présente un bref historique de la Cour des comptes et expose, dans le contexte du contrôle des comptes publics, les objectifs de l'économie financière et du contrôle des finances publiques, et décrit les principes fondamentaux du contrôle dans le secteur public. Ces principes visent le statut organisationnel de l'organisme de contrôle (prérogative parlementaire, indépendance et obligation de rendre compte), divers aspects du processus de contrôle, sa substance et sa forme (complétude, unité, exercice a posteriori et double aspect des critères de contrôle), la préparation et l'exécution des vérifications (immédiateté, droit de réponse et publicité). La brochure décrit ensuite les divers types de contrôle effectués par la Cour des comptes de l'Autriche ainsi que le processus de planification y afférent (contrôles généraux, contrôles de projets, contrôles de points forts, contrôles transversaux, contrôles systématiques ou programmés et suivis des contrôles). Elle traite également des rapports présentés au Conseil national et aux diètes des Länder. La brochure reflète le point de vue de l'auteur et présente, en conclusion, des propositions de réforme du fonctionnement de la Cour. On peut se procurer gratuitement, en allemand, en anglais et en français, la brochure en s'adressant à la Cour des comptes de l'Autriche : **Osterreichischer Rechnungshof, Dampfschiffstrasse 2, A-1033, Vienne, Autriche.**

Dans le cadre du contrôle des états financiers d'ensemble, le vérificateur général du Canada présente un rapport sur le déficit annuel et la dette cumulée. Pour favoriser une meilleure compréhension du déficit et de ses conséquences, le Bureau du vérificateur général du Canada a organisé un colloque pour discuter du déficit et de la dette publique. On a diffusé trois documents de travail et plus de 30 experts réputés, représentant divers secteurs de l'économie, se sont réunis en avril 1993. Les documents de référence, le discours-programme, le discours d'ouverture et le rapport conjoint ont été publiés en français et en anglais sous le titre *Les déficits et la dette : Actes du Colloque*. Pour en obtenir gratuitement un exemplaire, écrire au : **Bureau du vérificateur général du Canada, 240 Sparks, 11^e étage ouest, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0G6. ■**

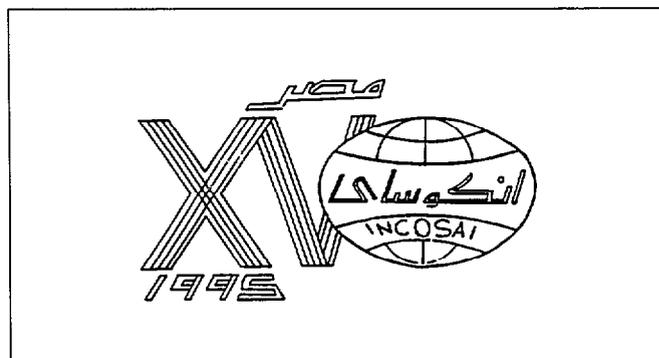
Dans le cadre de l'INTOSAI

Les hôtes du dernier et du prochain INCOSAI se rencontrent pour échanger des points de vue et des expériences

Des représentants de l'Organisation centrale de contrôle des finances publiques d'Égypte, hôte du XV^e INCOSAI qui aura lieu au Caire en octobre 1995, ont rencontré des représentants du General Accounting Office (GAO) des États-Unis pour discuter de diverses questions portant sur la planification et le déroulement d'un congrès mondial. En juillet 1993, mesdames Samia Labib et Nevine Abbas, qui représentaient le Comité de planification du XV^e INCOSAI, ont eu avec le personnel du GAO responsable de l'INCOSAI de 1992, huit jours de réunions et de séances d'information au cours desquelles tous les aspects de l'organisation d'un congrès ont été discutés.



Des délégués des É.-U. et de l'Égypte se rencontrent pour discuter des congrès mondiaux de 1992 et de 1995. De gauche à droite: M^{me} Marsha Boals; M. Milton Socolar; M^{me} Lin Weeks; M. Don Drach; M^{me} Nevine Abbas; M^{me} Samia Labib; M. Charles Bowsler; M. Peter Aliferis; M. Larry Wood.



Ces discussions de grande envergure ont traité de questions opérationnelles et de programmation, et ont donné à la délégation égyptienne l'occasion de rencontrer le personnel du GAO directement responsable d'activités comme les services linguistiques, les thèmes des programmes et la documentation connexe, l'enregistrement, le transport et l'aide aux participants. On a également discuté de l'intégration des travaux des comités de l'INTOSAI dans le programme du congrès, concept lancé en 1992 et adopté pour le congrès de 1995.

Les représentants du GAO ont manifesté leur satisfaction d'avoir pu partager leurs expériences avec les hôtes du prochain congrès car, ont-ils fait remarqué, ils avaient eux-mêmes tiré grand profit des réunions qu'ils avaient eu avec les hôtes du congrès précédent lorsqu'ils préparaient celui de 1992.

Pour plus d'informations sur le XV^e INCOSAI, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : Secrétariat du XV^e INCOSAI, BP 11789, Madinet Nassr City, Le Caire, République arabe d'Égypte. ■

Dans le prochain numéro du Journal, on trouvera des rapports des réunions du Comité de la vérification dans un cadre informatique et du Comité de la dette publique de l'INTOSAI ainsi que des rapports d'étape des six autres comités de l'INTOSAI qui continuent de préparer le XV^e INCOSAI.

